



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Du 09 janvier 2018 à 20 h 00

Convocation du 05 janvier 2018

Le neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Emmanuel DELACOUR, maire.

Présents : Mmes LEROUX Florence, BOUILLIANT Sandrine, MM. EPINETTE Daniel, HAMEL Vincent, ENTUTE Bertrand, CHIARADIA Pierre et JAOUEN Gilles

Absents excusés FOURNIER Sophie, HOUSSIN Odile et MESTRE David
Mme Sandrine BOUILLIANT est désignée secrétaire.

ORDRE du JOUR

1. Délibération – Modification des statuts de la CCVC
2. Délibération – Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Intercommunal des Impôts Directs
3. Délibération – Désignation d'un membre représentant la commune au sein de la CLECT de la CCVC
4. Questions diverses

Délibération : Modification des statuts de la CCVC

M. le maire, présente à l'assemblée les nouveaux statuts de la communauté de communes Vexin Centre modifiés comme suit :

Article 1^{er} et 8 : Création d'une commune nouvelle d'Avernes (fusion d'Avernes et Gadancourt) :

La création de cette commune nouvelle transforme le nombre de commune de 35 à 34. Le nombre de titulaire reste identique à 52 membres (2 délégués titulaires pour la commune nouvelle d'Avernes (1 de la commune d'Avernes et 1 de la commune de Gadancourt) et suppression de 2 délégués suppléants.

Article 16 Compétences Obligatoires :

16.5 GEMAPI

Article 17 Compétences Optionnelles ajoutées ou modifiées :

17.3 Politique de la Ville (Mise en œuvre d'un Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD)

17.2 Politique du logement d'intérêt communautaire et cadre de vie

17.6 Maison de Services Au Public (MSAP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE : d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre

Délibération : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) de chaque commune en ce qui concerne les évaluations foncières des **locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose que Monsieur Daniel EPINETTE Daniel représentera la commune de Gouzangrez au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Délibération : Désignation d'un membre représentant la commune au sein de la CLECT de la CCVC.

M. le Maire indique que la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Communes Vexin Centre a adopté le passage en FPU et prévoit la constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)
- proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire,

Considérant la nécessité de désigner les membres représentant la commune au sein de la CLECT,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose que Monsieur Pierre CHIARADIA représentera la commune de Gouzangrez au sein de la CLECT

Questions diverses.

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison du respect de l'environnement, les invitations aux conseils municipaux sur papier ne seront plus distribuées
Plusieurs moyens d'information à ce sujet sont à la disposition des habitants : l'affichage obligatoire dans le panneau de la Mairie, et la publication sur le site Internet de la commune.
- M. Gilles JAOUEN rapporte les prochaines évolutions indiquées lors la dernière réunion du SMIRTOM
Depuis le 1^{er} janvier, il est possible de mettre du papier de « bureau » ainsi que des enveloppes dans le bac bleu. D'ici au mois de juin, tous les bacs de tri vont être échangés : ce qui est mis aujourd'hui dans le bac bleu sera à mettre dans le bac jaune.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire